

Sylvie MONTIER : conseillère à la scolarisation

REE : réunion d'équipe éducative

PAP : plan d'accompagnement personnalisé

Concerne les élèves présentant des difficultés scolaires durables qui, en raison d'un trouble des apprentissages : dyslexie, dysphasie, dyspraxie... doivent bénéficier d'aménagements et d'adaptations pédagogiques.

PAI : plan d'accueil individualisé

Concerne les élèves atteints de maladie chronique, d'allergie, d'intolérance alimentaire

PPRE : programme de réussite éducative

Concerne les élèves qui ne maîtrisent pas ou risquent de ne pas maîtriser certaines compétences attendues à la fin du cycle d'enseignement. Il est obligatoire en cas de maintien

PPS : projet personnalisé de scolarisation

Concerne les élèves en situation de handicap

Précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires, une orientation éventuelle, le besoin en matériel pédagogique et accompagnement par un EVS, les suivis extérieurs concernant les soins

RESS : réunion équipe de suivi de scolarisation

GEVASCO : guide d'évaluation scolaire

ERSEH : enseignant référent pour la scolarisation des élèves

handicapés

Participe au recrutement des EVS, transmet les documents à la MDPH, réunit et anime les RESS, accueille et informe les familles, articule les actions conduites par les équipes pédagogiques, les services de santé et autres professionnels intervenant auprès de l'élève

CASEH : conseiller à la scolarisation des élèves handicapés

Intervient en classe auprès des élèves, aide à l'évaluation et aux besoins d'élèves dans le cas de première demande de PPS, conseille les enseignants et les EVS qui accompagnent les élèves handicapés, propose des adaptations pédagogiques des documents et des outils.

Participe au recrutement et à la formation des EVS

EVS / AVS : emploi/ auxiliaire de vie scolaire

MDPH : maison départementales des personnes handicapées

EPE : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

Regroupe différents professionnels de la santé et de l'éducation, procède à l'évaluation de la situation de l'élève grâce au GEVASCO, elle élabore le PPS puis le transmet à la CDAPH qui statue sur l'accompagnement et l'orientation des élèves

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

IME / EME : institut / établissement médico-éducatif

ULIS (ULIS école, ULIS collège, ULIS lycée) : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

CAMPS : centre médico-sociale précoce

CMP : centre médico - psychologique

CMPP : centre médico psycho – pédagogique

SESSAD : service d'éducation et de soin à domicile